Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 36 (1999)
Heft: 1412

Rubrik: Médias

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 04.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Le rapport Bergier, sur la Suisse et les réfugiés

Ce rapport, étoffé et touffu, plus de trois cents pages, est d'abord destiné... à être lu. Selon les modes médiatiques ou partisanes actuelles, il a d'emblée été instrumentalisé. Ecrit par des gauchistes, décrète l'Union démocratique du centre; ceux qui le contestent sont des révisionnistes, répond le Parti socialiste. Polémique indigne de la gravité du sujet.

SUR LES DEUX thèmes essentiels du rapport, le J imprimé sur les passeports des Allemands d'origine juive et la fermeture des frontières à partir d'août 1942 (qui a connu quelques correctifs un mois plus tard pour les cas «d'extrême dureté» et qui a été assouplie dès septembre 1943), le rapport Bergier n'apporte pas de données fondamentalement nouvelles. Si bien que le Conseil fédéral a pu se contenter de «rappeler» (pourquoi ne pas réitérer?) les excuses exprimées au nom de la Suisse par Kaspar Villiger en 1995. Ces deux sujets ont été très travaillés par les historiens même après le rapport Ludwig. Qu'on se réfère à la vertigineuse bibliographie recensée par le rapport. Sur ces deux points fondamentaux, nous est donc présentée avant tout une synthèse.

Drames personnels

Le rapport est original en ce qu'il fournit une étude de cas et de destins individuels. On citera comme exemple, parce qu'à la fois tragique et émouvant, celui de ce Juif allemand résidant en Suisse, qui réussit à convaincre sa mère habitant encore l'Allemagne à tenter de passer la frontière. Il trouve des passeurs prêts à affronter le risque. Le rendez-vous est pris. Mais quelle n'est pas la surprise des passeurs de trouver non pas une, mais cinq vieilles dames, dont deux handicapées, qui avaient été invitées à se joindre à l'expédition par générosité et sous-estimation des obstacles. Les deux handicapées sont laissées sur place, mais l'expédition échoue sans franchir la frontière et tout finit très mal.

Les cas individuels soulignent l'inhumanité des décisions abstraites. Il faut refouler les réfugiés, pour prévenir un afflux, ou parce que la Suisse encerclée n'est plus une terre de transit, ou parce que les charges financières seraient trop lourdes. On est dans une logique de guerre, où un commandant peut décider de sacrifier délibérément une unité, donc des vies humaines, pour des raisons tactiques. De manière frappante les responsables militaires et politiques suisses assument cette dureté au nom d'un intérêt supérieur. Mais les cas individuels font ressortir aussi la marge de manœuvre, positive ou négative, laissée aux exécutants, notamment les excès de zèle de petits chefs sadiques, certains finalement réprimés et leurs auteurs condamnés, quoique tardivement. Inquiétante enfin la pinaillerie bureaucratique. Le chapitre, quoique de lecture plus ingrate, sur le contrôle des avoirs des réfugiés et les difficultés qu'ils rencontrent avant de pouvoir en disposer pour des besoins essentiels prouvés révèle des mécanismes de nature totalitaire par application maniaque des règlements.

Une carence du rapport: l'arrière-fond économique

Quand le rapport nous renvoie aux préoccupations majeures des autorités de décision, on est frappé par l'obsédante hantise des coûts. Que les réfugiés ne tombent pas à la charge des communes, de l'assistance, de la Confédération... qui a fini par ouvrir sa bourse. A la dureté assumée des choix stratégiques semble s'ajouter une sécheresse de cœur de nature avaricieuse; pourtant le peuple a su faire aussi preuve de générosité à travers des collectes et des aides diverses. Pourquoi cette contradiction. C'est une lacune méthodologique importante du rapport Bergier de n'avoir pas consacré un chapitre à la situation économique vécue par le pays; la crise de 1933 fut masquée par l'économie de guerre, mais non pas effacée. L'analyse des conditions sociales d'un régiment vaudois révélait que plus du tiers vivait au minimum vital de l'époque. Certes l'accueil de 24000 réfugiés supplémentaires (il y eut 24000 refoulements) n'aurait pas changé fondamentalement cette donnée. Elle n'excuse pas l'égoïsme sacré. Mais elle permet de le situer. A défaut, les acteurs tels qu'évoqués dans le rapport semblent agir dans un monde abstrait.

Que dire encore?

Le rapport n'est pas un rapport intermédiaire comme celui sur l'or était censé l'être. Cela signifie que la commission Bergier, comme annoncée par son président, va se consacrer à des études ponctuelles, notamment sur les relations commerciales, désireuse qu'elle est d'user pleinement des possibilités d'investigations que lui confère l'arrêté fédéral. Cette orientation de son travail laisse une certaine frustration. L'opinion et peut-être le Conseil fédéral, si l'on en juge par son communiqué terriblement laborieux, attendent une fresque plus générale où les compromissions ne seraient plus refoulées, mais où la volonté de résistance serait aussi illustrée. De fait les travaux ont été organisés non seulement comme une démythification du passé, mais encore comme une catharsis historique, comme une psychanalyse collective. D'où le choix prioritaire des sujets les plus douloureux; il ne faudrait pas, l'histoire étant infiniment complexe, que ce choix devienne exclusif. *ag*

Médias

DEUX IMPORTANTS JOURNAUX allemands cherchent des abonnés en Suisse. Le quotidien *Frankfurter Allgemeine Zeitung* (FAZ) offre aux nouveaux abonnés pour un minimum de six mois, outre la distribution à domicile au réveil, la vignette autoroutière pour l'an 2000. Quant à l'hebdomadaire *Die Zeit,* il se contente d'offrir un abonnement d'essai de six numéros pour 25 francs. *cfp*